



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2025AC-037

**Portant réglementation du stationnement
sur le "parking rue de la gare »**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise Guy CHATEL – TSA70011 – 69134 DARDILLY Cedex en date du 21/04/2025,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de terrassement pour installation d'une station de vélos électriques, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison des travaux susvisés, le stationnement et la circulation piétonne sont interdits sur le parking de la rue de la gare du **mercredi 14 mai au vendredi 13 juin 2025**.

Article 2

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise Guy CHATEL et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 3

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion de cette fermeture de parking relèvera de la responsabilité de l'entreprise Guy CHATEL.

Article 4

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise Guy CHATEL,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise Guy CHATEL,
4. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
5. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 13 mai 2025

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**

Acte certifié exécutoire
Publié et/ou notifié le : **4 MAI 2025**